

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 20 octobre 2022**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 27  
Présent(s) : 21  
Votants : 25

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 20 octobre 2022**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 octobre 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, M<sup>me</sup> ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, FAVETTA Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc.

**Formant la majorité des membres en exercice**

Excusés : M. CASTELLANO Michel donne pouvoir à M. GILLE Martial, M<sup>me</sup> ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUQUELIN Françoise, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à M<sup>me</sup> DENIS Pascale.

Absents : M<sup>me</sup> LAZE Gaele, M<sup>me</sup> BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M<sup>me</sup> DENIS Pascale

**N°50-2022 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022**

Annexe n°1 – PV du CM du 22/09/2022

Rapporteur : M<sup>me</sup> le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2022**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

Extrait certifié conforme

Le Maire,  
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance  
Pascale DENIS